

Gros plan

La DGPME pour accompagner le développement de la Petite et moyenne entreprise



Photo : GRM

La DGPME a également pour mission de veiller au respect des textes sur la sous-traitance et l'accès des PME à la commande publique.



Photo : I.M.

Georgette Ongala est l'actuelle directrice générale des PME.

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

Placée sous la tutelle du ministère chargé de l'Entrepreneuriat national, la direction générale des Petites et moyennes entreprises a un rôle fondamental dans la création et la prospérité de ces structures. La finalité étant qu'elles jouent pleinement leur rôle en matière de diversification de l'économie ainsi que de création de richesses et d'emplois.

DANS le monde entier, le secteur des Petites et moyennes entreprises (PME) joue un rôle moteur dans l'innovation et la création d'emplois. Autant dire qu'il pèse lourd. Car ces structures, dans l'ensemble, génèrent de la croissance, créent des emplois, se développent plus rapidement et sont plus novatrices. C'est une réalité mondiale.

Mais leur place est moins évidente dans l'économie nationale. C'est certain. Mais inutile d'en évoquer les raisons, d'autant que leur importance est de plus en plus perçue par les pouvoirs publics. Du moins dans les faits.

D'où la raison d'être de la direction générale des Petites et moyennes entreprises (DGPME), une entité administrative placée sous la tutelle du ministère de la Promotion des investissements privés, de l'Entrepreneuriat national, des Petites et moyennes entreprises, du Commerce et de l'Industrie. Sa mission fondamentale est d'élaborer



Photo : Aristide Mousavou

Les opérateurs économiques nationaux attendent que la DGPME joue pleinement son rôle.

et de mettre en oeuvre les politiques gouvernementales en matière de développement de la PME, entre autres.

C'est à ce titre qu'elle est chargée de veiller à l'exécution des décisions du gouvernement concernant les mesures d'aide publique et de soutien aux différentes catégories d'entreprises, tout en promouvant la culture d'entreprise.

POINT ESSENTIEL. La DGPME travaille en collaboration avec les services des départements ministériels et organismes concernés par la promotion de la PME. C'est du reste pour cela qu'au ministère de tutelle, l'on estime qu'elle a le

devoir de contribuer à l'amélioration de l'environnement des PME par la mise en place d'un cadre législatif, réglementaire, fiscal et financier, de nature à favoriser leur développement.

«En somme, de concourir à l'élaboration de mesures visant le développement de l'attractivité économique du territoire», selon un responsable du ministère des PME.

La participation à la promotion de l'initiative privée au plan local et national est donc l'une des missions qui lui est dévolue. Tout comme favoriser et intensifier les relations entre les grandes entreprises et les PME, en vue

du maillage du territoire d'un tissu performant de ces dernières.

D'après les estimations, plus de 90% des entreprises dans le monde sont des PME. C'est à ce titre que la DGPME est chargée d'assurer leur formalisation et leur développement, afin de leur garantir un environnement concurrentiel loyal.

La loi confère à la direction générale des Petites et moyennes entreprises d'autres missions, notamment celle d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes relatifs au renforcement des capacités productives des PME; et de faire participer ce secteur au développement des

zones rurales et des centres de l'intérieur du pays. D'assister aussi les PME dans les financements de leurs activités et dans les marchés publics; de collaborer pour la mise en oeuvre de toutes mesures relatives à la sous-traitance en leur faveur; de contribuer au transfert des technologies nécessaires; de veiller au respect des dispositions qui réservent à la petite et moyenne entreprise gabonaise certains marchés publics et de rechercher les secteurs d'activités dans lesquels elle pourrait avoir la priorité ou même l'exclusivité.

INTÉRÊT GÉNÉRAL. Ce dernier point est d'autant essentiel que les PME

contribuent, selon une étude récente de la Banque mondiale, à la hauteur d'environ 50% à la valeur ajoutée brute de la planète. Les nationaux en attendent davantage de la DGPME, afin de continuer, ensemble, à rechercher et proposer des solutions allant dans ce sens. L'objectif étant de renforcer les PME et de leur assurer la prospérité.

Dans l'intérêt général de la nation car, lorsque l'on regarde ce qui se fait ailleurs, l'on pense que le Gabon a toutes les cartes en mains pour atteindre les résultats escomptés en termes de croissance économique et de création d'emplois.

En 2017, un expert américain de l'Agoa (African growth and opportunities act) avait fait d'ailleurs remarquer qu'«aux États-Unis, la Small business administration a recensé, en mars 2014, plus de 28,2 millions d'entreprises dans le pays et établi qu'entre 1993 et mi-2013, 63% des nouveaux emplois créés étaient imputables aux PME. Ces 28,2 millions d'entreprises constituent près des trois-quarts de l'ensemble des entreprises dans le pays.»

Au demeurant, ces statistiques sont susceptibles de renforcer l'implication de la DGPME en matière de développement des PME, de création d'emplois et de richesses, sans forcément remettre en cause ses attributions actuelles. Entendu que c'est principalement aux PME que l'on doit la plupart des produits et services actuellement sur les marchés.